


Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

N° de dossier : 1105026// /IMI-VE-15014/05V4-1
Date : 24/02/2026
Contact : TOKORAGI Isabelle

UI AURA - INEO RCC
654 CRS DU 3E MILLENAIRE
BP
69792 ST PRIEST

Bénéficiaire (si différent du demandeur)						
Réponse du gestionnaire de voirie instructeur						
Conseil Départemental du Cantal - DRD Agence d'Aurillac RUE NICEPHORE NIEPCE 15000 AURILLAC			Permission accordée : Conforme à la PI du 26/02/2026 Date et signature : (Nom et qualité) Le Chef de Service Qualité Pilotage et Territoire  Vincent GALIBERN Le 27/02/2026 (Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° du)			
Niveau d'urgence						
Raccordement client : Oui						
Localisation des Travaux						
15000 AURILLAC - RD18.						
Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	285		m. d'alvéole	570	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m ²		
Borne pavillonnaire	unité			m ²		
Cabine téléphonique	unité			m ²		
Poteau	unité					
Antenne > 12 m	unité			m ²		
Pylône > 12 m	unité			m ²		
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		
Nature des travaux : Réalisation de conduite multiple,						
Commentaires : Création de génie civil sur 285m avec pose de 2 pvc Ø45						
Echéancier :						
Date prévue pour le début des travaux :						
Durée prévisible des travaux : 0.0 Jour(s)						
Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 01/01/2041						

MAIRIE AURILLAC

AURILLAC, le 24/02/26 -
Le Maire de la Commune de AURILLAC
à Monsieur le Président
du Conseil départemental du Cantal

DEMANDE D'AVIS SUR PERMISSION DE VOIRIE AU TITRE DE L'ARTICLE L 112-3 DU CODE DE LA VOIRIE ROUTIÈRE

OBJET DE LA DEMANDE :

Demandeur : CML 15 pour ORANGE

Voies concernées : Route départementale n°18

Commune(s) : AURILLAC

Lieu-dit : Escanis

Description des travaux : raccordement en fibre d'un client

Prescriptions proposées :

- Création d'une artère fibre conformément à la proposition d'implantation ci-jointe

AVIS (1) : Favorable - ~~Défavorable~~ pour les motifs suivants :

Le Maire de la Commune de AURILLAC

est adjoint à la qualité de vie,
à l'aménagement urbain et
aux travaux.



Alain COUDON



PROPOSITION D'IMPLANTATION
CONSEIL DÉPARTEMENTAL / PAT / DM / SGT D'AURILLAC

Intitulé de l'opération: Tranchée(s)

RD n° 18

Demande de: CML 15 pour ORANGE

Objet de la demande: raccordement en fibre d'un client

Commune(s): AURILLAC Lieu-dit : Escanis

Le 26 février 2026, nous soussignés

Monsieur Franck Membrado représentant du SGT d'AURILLAC
Madame Isabelle TOKORAGI représentant le maître d'ouvrage du réseau

Nous sommes rendus sur les lieux afin d'établir la présente proposition d'implantation des tranchées conformément au tableau ci après et aux plans joints

Signatures

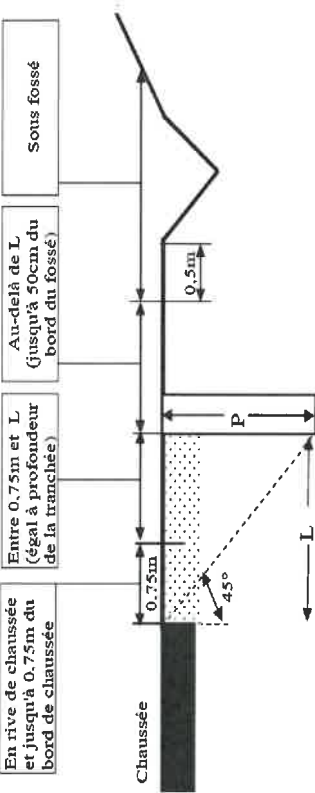
Le représentant du SGT d'AURILLAC

Le représentant du Maître d'Ouvrage

Vu par le Coordonnateur Territorial d'Aurillac
Le Chef de Service Qualité
Pilotage et Territoire

Vincent GALIBERN

N° RD	Catégories et niveaux RD	Repères Plans joints	Côté de la route D ou G suivant le sens des PR	Technique* TT, TE, FD, F, SA	LONGUEUR SOUS DOMAINE PUBLIC				N° du schéma type applicable (Schémas annexés à la PI) observations diverses
					Sous chaussée	En rive de chaussée et jusqu'à 0,75m du bord de ch.	Sous accotement Entre 0,75m et L égal à profondeur de tranchée	Au-delà de L	
18	Cat.2	Du PR0+962 Au PR0+990	D	TT			28m		Schéma 6-1
		Du PR0+990 Au PR1+247	D	TT	257m				Schéma 6-2



- * Techniques :
 TT = tranchées traditionnelles
 TE = tranchées étroites
 FD = Forage dirigé
 F = Fonçage
 SA = Supports aériens

Schéma 6-1 tranchée sous accotement située à une distance L du bord de chaussée comprise entre $0,75m$ et P (profondeur de la tranchée) pour les RD des catégories 1,2 et 3

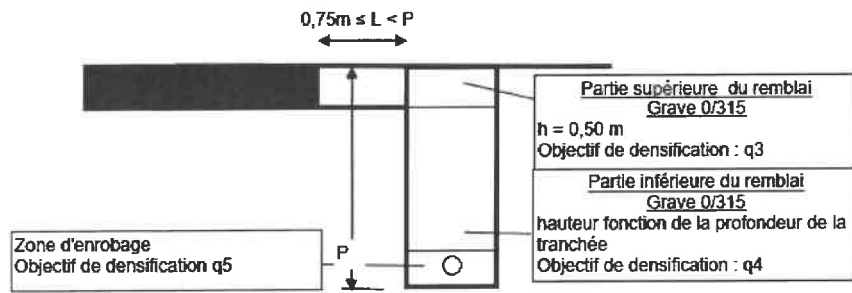


Schéma n°6-2 tranchée sous accotement située à une distance du bord de chaussée inférieure à $0,75m$ pour les RD des catégories cat.1, 2 et 3

